



RCS : ALENCON

Code greffe : 6101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00011

Numéro SIREN : 324 251 180

Nom ou dénomination : LE PASSAGE

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2017 sous le numéro de dépôt 154

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

FIDAL ALENCON
52 boulevard du 1er Chasseurs
BP 157
61005 ALENCON CEDEX

V/REF : CB/MPB/DS
N/REF : 84 B 11 / 2017-A-154

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ALENCON certifie qu'il a reçu le 16/01/2017, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 13/01/2017
- Changement de forme juridique

Concernant la société

LE PASSAGE
Société à responsabilité limitée
8 rue du Bercail
61000 Alençon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-154 le 16/01/2017

R.C.S. ALENCON 324 251 180 (84 B 11)

Fait à ALENCON le 16/01/2017,
LE GREFFIER



SOCOMEX

Expertise comptable
Audit & Conseil

François DINEUR

Jean-Pascal THOREL

Mathias PELLETIER

Natacha MESNILDREY

Experts comptables

Commissaires aux comptes

SARL LE PASSAGE

8 rue du Bercail

61000 ALENCON

***Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes
sur la transformation de la société LE PASSAGE,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée***

UNE SOCIÉTÉ DU



SOCOMEX - Campus Effiscience Caen, 1 rue du Bocage, 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 29 19 31

www.socomex-cac.fr – contact@socomex-cac.fr

SAS AU CAPITAL DE 50 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN RCS CAEN B 333 201 598 00047 - NAF 6920 Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR18333201598

membre du réseau
absoluce

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE LE PASSAGE,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, et d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de la gérance en date du 4 janvier 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse sur la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2016 est la suivante :

Les actifs immobilisés s'élèvent à 729 K€ et sont composés principalement d'un fonds de commerce pour 595 K€, correspondant au site historique d'Alençon.

Nous nous sommes assurés de la correcte application des règles et méthodes comptables en ce qui concerne la comptabilisation des immobilisations et des amortissements.

Les actifs circulants s'élèvent à 624 K€ et sont composés principalement du stock de marchandises pour 442 K€, de créances clients pour 132 K€, d'autres créances pour 36 K€ dont une créance d'IS de 13 K€, et de trésorerie pour 4 K€.

Nous nous sommes assurés de la réalité de la trésorerie figurant au bilan en rapprochant par sondages les montants comptabilisés des justificatifs de placement et des relevés bancaires. Nous avons également apprécié la valorisation de ces éléments par rapport à leur valeur réelle et validé l'absence de moins-value latente.

Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 395 K€ au 30 septembre 2016 ; ils sont supérieurs au montant du capital social, soit 379 K€ à cette même date. Nous n'avons pas relevé d'éléments postérieurs à la clôture qui remettraient en cause le montant des capitaux propres à la date de notre intervention.

L'ensemble des dettes s'élèvent à 954 K€ et est composé principalement d'emprunts à hauteur de 489 K€, de dettes fournisseurs pour 377 K€, de dettes fiscales et sociales pour 57 K€ et d'une autre dette d'exploitation d'un montant de 31 K€. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces éléments.

Concernant les principaux éléments du compte de résultat :

- les produits d'exploitation s'élèvent à 1089 K€, ils sont principalement composés du chiffre d'affaires qui s'établit à 1085 K€ au 30 septembre 2016,
- les charges d'exploitation s'élèvent à 1044 K€ dont 679 K€ correspondent à des achats de marchandises,
- le résultat d'exploitation ressort ainsi positif à hauteur de + 46 K€.

Le résultat net ressort à + 37 K€ au 30 septembre 2016.

Nous n'avons pas identifié d'éléments de nature à remettre en cause la valeur des biens composant l'actif ou le passif de la société ou la continuité d'exploitation.

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

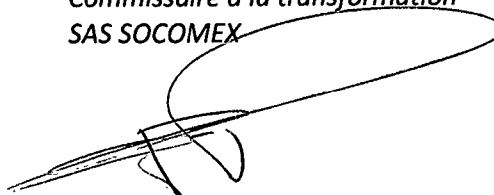
Nous n'avons pas été avisés et n'avons pas identifié d'avantages particuliers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Colombelles, le 13 janvier 2017

*Le Commissaire aux comptes sur la transformation et
Commissaire à la transformation
SAS SOCOMEX*



François DINEUR